



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

REMIRE, le 30/03/15

MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION DE LA GUYANE

2015131-0007-

DAP-spipg-

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu l'article 720 du Code de procédure pénale, sur la libération sous contrainte
Vu l'article 712-8 du Code de procédure pénale, sur les aménagements de peine
Vu la loi du 15 août 2014 et ses articles sur la loi pénale

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels
relavant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

M.LAPLAZA Bertrand, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de
probation de la Guyane

Décide :

Délégation de signature est donnée pour la période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015 à
M.Raphael LAUREC, directeur d'insertion, aux fins :

- de proposer une mesure d'aménagement de peine pour chacun des condamnés
- de saisir le juge d'application des peines en cas d'inobservation de ses obligations par le condamné
- de modifier ses horaires d'assignation en cas de placement sous bracelet électronique
- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;

DIRECTEUR D'ANTENNE

DIRECTEUR FONCTIONNEL

R. LAUREC
Directeur Pénitentiaire d'insertion
et de Probation
Chef d'Antenne SPIP GUYANE

Le Directeur Fonctionnel des
Services Pénitentiaires d'insertion
et de Probation de Guyane

Bertrand LAPLAZA

- SPIP GUYANE -

Adresse : BP 150, 97394 REMIRE-MONTJOLY CEDEX
Tél : 05.94.25.01.36/Fax : 05.94.25.27.70